



Municipalité de Saint-Sylvestre

**AVIS PUBLIC**  
**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

**Avis public est donné de ce qui suit :**

Lors d'une séance tenue le 3 mars 2025 le Conseil a adopté

LES PROJETS DE RÈGLEMENTS

**N° 186-2025** MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE **PLAN D'URBANISME** N°03-97 VISANT À :  
Inclure les îlots de chaleur

**N° 187-2025** MODIFIANT LE RÈGLEMENT **ZONAGE** N°05-97 VISANT À :  
Visant à définir une maison de tourisme

Visant à définir la manière de *calculer la hauteur d'un bâtiment principal*

Visant à ajouter la classe public (Pa) à la zone 29.1-CH

Visant à permettre la construction sur une rue publique ou privée à la zone 13-AD

Visant à modifier les normes régissant *l'implantation entre 2 bâtiments principaux existants*

Visant à préciser que la *superficie autorisée aux bâtiments complémentaires* est calculée uniquement pour les bâtiments complémentaires isolés

Visant à abroger l'article 7.2.12

Visant à limiter le *nombre de conteneur ou remorque* autorisé en zone agricole

Visant à renommer l'article « 7.4.1 » pour devenir « 7.2.13 » *concernant un logement complémentaire*

Visant à définir les conditions applicables à une terrasse commerciale par l'ajout de l'article 7.3.6

Visant à abroger l'article 7.4

Visant à modifier l'article « 8.1 » *pour retirer les terrasses commerciales des constructions et usages temporaires*

Visant à abroger l'article « 8.2.1.6 »

Visant à modifier les *conditions d'implantation des escaliers en cours latérale*

Visant à modifier une erreur d'écriture au deuxième paragraphe de l'article « 9.3 »

Visant à spécifier l'implantation *d'écran-tampon*

Visant à établir les normes des accès véhiculaires aux terrains

Visant à spécifier les conditions de *remisage des véhicules récréatifs ou de loisirs*

Visant à modifier les dates applicables aux abris d'hiver et clôtures à neige

**N° 188-2025** MODIFIANT LE RÈGLEMENT **RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS, AUX CONDITIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION, AINSI QU'À**

## L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION

N°04-97 VISANT À :

Spécifier qui est responsable de l'application des règlements d'urbanisme

Modifier le titre du chapitre VIII

Spécifier les contraventions aux règlements d'urbanisme

Spécifier les initiatives d'une poursuite judiciaire et les amendes relatives à une infraction

1. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 31 mars 2025, à 19 h, à la salle *Bonne entente* au 423-B rue *Principale*. Au cours de cette assemblée publique, la personne désignée par le conseil municipal expliquera les projets de règlements ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
2. Les projets de règlements N°186-2025, 187-2025 et 188-2025 concernent des dispositions applicables dans toutes les zones.
3. Les projets de règlements peuvent être consultés au bureau de la municipalité, situé au 423-B rue Principale heures normales de bureau et au lien suivant : <https://www.st-sylvestre.org/?page=reglements-municipaux#>
4. Le projet de règlement N°187-2025 contient des dispositions propres à un règlement d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.
5. Les projets de règlement N°186-2025 et 188-2025 ne contiennent pas des dispositions propres à un règlement d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.
6. L'illustration des secteurs spécifiquement touchés par chacune des dispositions peut être aussi consultée au bureau municipal, aux heures normales de bureau.

Donnée à Saint-Sylvestre, 4 mars 2025



Louise Breton  
Directrice générale et greffière-trésorière  
De la Municipalité de St-Sylvestre

---

**Saint-Sylvestre, 4 mars 2025**

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, déclare que j'ai publié l'avis de l'assemblée publique de consultation sur les projets de règlement N°186-2025, 187-2025 et 188-2025 en affichant une copie de cet avis à l'endroit désigné au bureau municipal le 4 mars 2025 et dans le journal *Entre les branches* le 19 mars 2025.



Louise Breton  
Directrice générale et greffière-trésorière  
De la Municipalité de St-Sylvestre

---